



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°463 DU 24 FÉVRIER AU 3 MARS 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 4 personnes tuées, dont 3 retrouvées mortes et 1 personne torturée. 19 cas d'arrestations arbitraires ont été observés dont 12 victimes Banyamulenge arrêtées en province Ruyigi.

Les droits civils et politiques, les droits socio-économiques et culturels, ainsi que les droits caté-

goriels sont également pris en compte dans ce bulletin. La situation politique, gouvernance, économique, humanitaire, sécuritaire et judiciaire est également rapportée.

Les Imbonerakure, des policiers et les administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

CONTENU

<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. CONTEXTE HUMANITAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4. CONTEXTE ECONMOMIQUE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.5. CONTEXTE JUSTICE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.6. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.6.1. CADAVRES RETROUVES.....</i>	<i>9</i>
<i>I.6.2 AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>10</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>11</i>
<i>II.1. DROIT A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....</i>	<i>11</i>
<i>II.1.1. TORTURE.....</i>	<i>11</i>
<i>II.2. DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>11</i>
<i>II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>11</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>13</i>
<i>III.1. DROIT À L'ÉDUCATION.....</i>	<i>13</i>
<i>III.2. DROIT A UNE REMUNERATION EQUITABLE.....</i>	<i>14</i>
<i>IV. DROITS CATEGORIELS.....</i>	<i>14</i>
<i>IV.1. DROIT DE LA FEMME.....</i>	<i>14</i>
<i>IV. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>15</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAGESSA	: Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
BUCECO	: Burundi Cement Company
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie
CNL	: Congres National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FDN	: Forces de Défense Nationale
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
M23	: Mouvement du 23 mars
ONU	: Organisation des Nations unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
RDF	: Forces de Défense Rwandaise

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

L'accueil manqué de Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du parti CNDD-FDD en province Makamba

Une information reçue par la Ligue Iteka le 26 février 2025 indique qu'en date du 22 février 2025, des militants du parti CNDD-FDD se sont rassemblés sur les rives de la rivière Mutsindozi, à la frontière des communes Kayogoro et Gitanga, dans les provinces de Makamba et de Rutana, dans la nouvelle commune de Makamba, pour accueillir Révérien Ndikuriyo, le secrétaire général du parti CNDD-FDD. Depuis le 21 février 2025, des mouvements d'Imbonerakure avaient été observés à partir de 23 heures en direction du lieu des cérémonies, certains chantant des slogans du parti. Après une longue attente, Ndikuriyo ne s'est pas présenté, suscitant frustration et colère.

Une attente vaine et une frustration croissante, beaucoup avaient parcouru de longues distances depuis Kibago, Makamba et Kayogoro, dépensant en transport et en nourriture, éprouvant fatigue, faim et soif pendant plus de 24 heures. Deux semaines auparavant, un scénario similaire s'était produit au stade de Gisenyi lors du match opposant l'équipe Aigle Noir à Messenger Ngozi. Ces absences répétées suscitent des doutes sur son état de santé, gardé secret par le parti. Certains dénoncent des « mensonges » et des « manipulations », tandis que l'absence d'explications pourrait éroder la confiance des militants. L'avenir nous dira si le parti choisira de fournir des clarifications ou de rester silencieux sur l'absence de son secrétaire général.

I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Suspension de l'exportation des boissons Brarudi en province de Rumonge vers la RDC

Depuis le 23 février 2025, l'exportation des produits Brarudi vers la République Démocratique du Congo via le lac Tanganyika a été suspendue en raison des combats intenses entre l'armée congolaise et le M23. Cette décision affecte l'entreprise Brarudi, qui exportait des produits tels qu'Amstel, Primus et Amstel Bock vers les localités riveraines du lac Tanganyika dans la province du Sud-Kivu.

Selon des sources proches des agents de l'office bu-

Le mystère entourant la santé de Ndikuriyo et son silence prolongé pourraient affecter la stabilité du CNDD-FDD à l'approche d'échéances politiques cruciales.

Meetings aux allures politiques dans l'église en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 25 février 2025 indique qu'en date du 23 février 2025, à l'Eglise Anglicane du diocèse Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, le secrétaire communal du parti CNDD-FDD de la nouvelle commune Karuzi, Innocent Niyonkuru accompagné des membres de son bureau, le DPE Karuzi, Ferdinand Havyarimana et son bureau, les administrateurs des anciens communes : Buhiga, Bugenyuzi, Gitaramuka et Mutumba et les membres de leurs bureaux, les DCE de ces quatre communes, le responsable des mouvements issus du CNDD-FDD dans la nouvelle province de Gitega Innocent Ntunzwenimana et son bureau, les chefs des zones, les représentants des Imbonerakure au niveau des zones et commune ont effectués une campagne électorale déguisée lors d'une visite à la Cathédrale Saint Pierre de Buhiga où l'Evêque Evariste les a accueillis pendant la culte. Selon des témoins oculaires, le secrétaire communal a pris la parole et dans son discours, il a demandé aux chrétiens présents au culte d'élire sans faille le parti CNDD-FDD et l'Evêque y a insisté pendant sa prédication. Ces responsables du parti CNDD-FDD ont indiqué qu'ils ont commencé à visiter d'autres églises et qu'ils le feront une habitude.

rundais des recettes et des agents maritimes au port commercial de Rumonge, des camions remorques chargés de ces produits Brarudi se succédaient régulièrement au port de Rumonge pour décharger et charger ces boissons dans des bateaux congolais. Cependant, cette activité a été interrompue en raison de la situation sécuritaire dans la région.

La suspension de l'exportation des produits Brarudi vers le Sud-Kivu a également des conséquences humanitaires. Beaucoup de Congolais et Burundais qui étaient partis en RDC à la recherche d'emploi

sont maintenant en train de fuir les affrontements et affluent vers le port commercial de Rumonge. Certains ont été rassemblés au stade de Rumonge, où ils manquent de tout et sollicitent de l'aide.

Selon une source du HCR, il est difficile de préciser le nombre de réfugiés congolais, celui-ci augmentant chaque jour. Certains sont acheminés dans des camps de transit, tandis que d'autres restent au stade de Rumonge.

La suspension de l'exportation des produits Brarudi vers le Sud-Kivu pose également des questions sur la viabilité financière de l'entreprise. En effet, l'exportation de ses produits constituait une solution pour obtenir des devises au moment où le gouvernement ne pouvait plus lui fournir de dollars pour se procurer des matières premières. Il reste à voir comment le gouvernement compensera le manque à gagner dû à cette exportation temporairement suspendue.

Séance plénière à l'Assemblée Nationale pour l'examen du rapport de la commission permanente sur l'état des stocks de maïs et de riz collectés en 2024

En date du 27 février 2025, deux Ministres ont répondu aux questions des députés de l'Assemblée Nationale lors d'une séance plénière. Les préoccupations principales des députés concernaient l'état des stocks de maïs et de riz collectés en 2024, la commercialisation du maïs par l'ANAGESSA et la préparation de la collecte du maïs pour les saisons 2024 C et 2025 A. Ces questions ont été soulevées par la commission permanente des députés en charge de l'agriculture après une visite dans plusieurs provinces telles que Bubanza, Cibitoke, Kayanza et Ngozi.

Le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, Prosper Dodiko, ainsi que le Ministre du Commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, Marie Chantal Nijimbere, étaient présents lors de cette séance pour répondre aux questions orales des députés concernant le rapport de cette commission permanente.

Les députés ont exprimé leurs préoccupations aux deux membres du gouvernement, notamment en ce qui concerne les stocks encore présents dans les entrepôts d'ANAGESSA alors que de nouvelles récoltes se préparent, promettant d'être plus abondantes que celles de l'année précédente, ainsi que la fixation du prix du maïs en fonction du coût de production pour la prochaine récolte.

En réponse, le ministre de l'agriculture, Ir. Prosper Dodiko, et la ministre du Commerce, Marie Chantal Nijimbere, ont annoncé que des efforts sont en cours pour trouver des débouchés. Ils ont mentionné qu'ils sont en contact avec le ministère de l'éducation pour alimenter les cantines scolaires et le ministère de l'intérieur pour la distribution aux réfugiés et dans les prisons. Marie Chantal Nijimbere a également précisé que des discussions sont en cours avec des industries locales intéressées par l'achat de maïs.

Concernant la fixation des prix du maïs pour la prochaine récolte, ils ont indiqué être en phase de consultation avec les agriculteurs afin d'établir un prix correspondant au coût de production, garantissant ainsi une rémunération équitable aux producteurs tout en préservant la compétitivité du marché. Ces deux ministres ont également souligné les défis liés aux stockages et aux distributions, tout en mentionnant les progrès réalisés dans le secteur agricole, illustrés par l'augmentation de la production.

Lors de ces échanges, les députés ont abordé la question des emballages plastiques interdits qui continuent d'être utilisés. Gélase Ndabirabe, Président de l'Assemblée Nationale, a réagi avec véhémence en déclarant que pour décourager l'usage des sachets, il faudrait punir sévèrement ceux qui seraient surpris en train de les utiliser en les leur faisant avaler. Ainsi, leur ventre serait gonflé et plus personne n'oserait se servir de ces sachets. Les propos de Gélase Ndabirabe ont choqué les députés ; ils vont à l'encontre des principes démocratiques et de dignité humaine, d'autant plus qu'un tel châtiement ne figure pas sur la liste des peines établies par la législation du pays.

1.3. CONTEXTE HUMANITAIRE

Manque d'assistance pour les réfugiés congolais au centre de transit de Makombe en commune et province Rumonge

Plus de 1200 réfugiés congolais, arrivés au port commercial de Rumonge depuis le 16 février 2025, vivent dans des conditions difficiles au centre de transit de Makombe, en commune et province Rumonge. Ces réfugiés, originaires des localités riveraines du lac Tanganyika dans la province de Sud Kivu, n'ont pas reçu d'assistance appropriée.

Ils sont logés dans des salles communes, sans matériels de couchage, de cuisine, d'habits ou de matériel d'hygiène approprié pour les femmes. Les femmes enceintes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Le centre de santé du site n'est pas fonctionnel, ce qui rend difficile l'accès aux soins de santé.

Les réfugiés reçoivent une ration alimentaire insuffisante, composée de 1,89 kg de riz et 700 grammes de petit pois par semaine et par personne. Les installations sanitaires sont également inadéquates, avec seulement deux blocs de latrines pour plus de 1200 personnes.

La capacité d'accueil du centre était initialement de 500 places, mais il héberge actuellement plus de 1200 réfugiés congolais. Les Burundais qui fuient les combats à l'Est de la RDC sont séparés des Congolais et renvoyés chez eux après identification.

Les autorités administratives de la province Rumonge demandent une assistance d'urgence pour ces réfugiés congolais. Le gouverneur Léonard Niyonsaba a lancé un appel aux partenaires et aux bienfaiteurs pour apporter des appuis en vivres, médicaments, bâches, matériels de couchage et de cuisine. Le comité provincial mis en place pour l'accueil des réfugiés n'a pas les moyens nécessaires pour organiser un dispositif d'accueil adéquat.

Afflux massif de réfugiés congolais en province Cibitoke

Une information reçue par la Ligue Iteka le 28 février 2025 révèle qu'en moins de deux semaines, près de 50 000 réfugiés congolais ont afflué dans la

province de Cibitoke, fuyant les violences dans leur pays. Cette vague de déplacés, principalement composée de femmes et d'enfants, met à l'épreuve les capacités d'accueil de la région et appelle à une aide internationale urgente de l'ONU. La situation est particulièrement critique dans la commune de Rugombo, qui a accueilli à elle seule 47 632 réfugiés, fuyant les affrontements entre la coalition AFC/M23 et les FARDC dans l'est de la RDC.

Lors de sa visite du 26 février 2025, Brigitte Mukanaga Eno, représentante du HCR au Burundi, a constaté que les réfugiés sont logés dans des conditions précaires : stades, écoles et églises sont transformés en centres d'accueil. Les conséquences se font sentir immédiatement : écoles fermées, conditions de vie déplorable et situation sanitaire alarmante. Plus de 2 500 femmes enceintes, dont quatre victimes de violences sexuelles, et 7 000 enfants, dont trois atteints de rougeole, ont été recensés parmi les réfugiés.

La malaria se propage et les installations sanitaires sont largement insuffisantes, avec une latrine pour plus de 50 personnes. Face à cette crise, les autorités burundaises, le HCR et d'autres organisations internationales, soutenus par les ambassades sud-africaine et tanzanienne, œuvrent pour relocaliser les réfugiés vers d'autres provinces, notamment Rutana et Mwaro. Malgré la solidarité des habitants de Cibitoke, qui fournissent vivres et vêtements, les besoins excèdent largement les ressources disponibles.

Le HCR lance un appel urgent à l'aide nationale et internationale, craignant une détérioration rapide de la situation si les conflits en RDC persistent. Le Burundi, déjà vulnérable, se retrouve en première ligne face à cet afflux massif, qui pourrait s'intensifier si la situation au Sud-Kivu ne se stabilise pas.

1.4. CONTEXTE ECONOMIQUE

Flambée des prix des denrées de première nécessité

En province Karuzi, les prix des aliments ont fortement augmenté. Le riz local est passé de 3500 Fbu à 7000 Fbu par kilogramme, et les haricots de 2500 Fbu à 4000 Fbu. Une bouteille d'huile de palme de 1,5 litre coûte maintenant 15000 Fbu, contre 8000 Fbu auparavant. La population est préoccupée par l'avenir, notamment à cause des effets du changement climatique sur la saison culturale B, car les pluies sont rares. Bien que des engrais chimiques aient été achetés, plus de 60 % des habitants ne les ont pas encore reçus.

Dans la province de Ruyigi, la hausse des prix se poursuit dans presque tous les marchés. Au marché

de Ruyigi, le kilogramme de haricots atteint 4500 Fbu, voire plus, pendant la période de semis de la saison culturale B, et le kilogramme de riz est à 6000 Fbu, un prix record.

La province de Ruyigi fait également face à une pénurie de carburant, surtout en ville. Cette situation entraîne une augmentation des prix des tickets de transport, ce qui affecte les prix des produits de première nécessité sur les marchés et désorganise certaines activités des services publics et privés. Certaines ONG, comme la SPRAD-Caritas, ont suspendu leurs activités de soutien aux agriculteurs à cause de cette pénurie, nuisant particulièrement aux bénéficiaires en période de saison culturale B. D'autres organisations, notamment CRS, COPED,

1.5. CONTEXTE JUSTICE

Reprise du procès du parti CNL à la Cour Suprême du Burundi

En date du 27 février 2025, s'est tenue à la Cour Suprême du Burundi une audience expéditive opposant Agathon Rwasa à la nouvelle direction du parti CNL. La partie adverse étant absente, l'audience a été rapidement ajournée au 25 septembre 2025 pour cause « d'assignations incomplètes ». En effet, six personnes sont déjà assignées sur dix parmi les défendeurs. Cet argument des "assignations incomplètes" utilisé pour justifier le report de l'audience pourrait être interprété comme une excuse pour éviter de prendre une décision rapidement.

Rappelons qu'en date du 10 mars 2024, un congrès du parti CNL a été tenu en province Ngozi par des réfractaires de ce parti et ledit congrès a décidé l'éviction d'Agathon Rwasa de la direction du parti CNL et le Ministre de l'Intérieur a entériné cette décision, en date du 18 mars 2024.

Suite à ce litige, Rwasa et ses fidèles ont contesté la validité de cette décision, arguant qu'elle a violé les statuts du parti et ont porté plainte à la Cour suprême du Burundi, qui a alors ouvert en date du 7 novembre 2024, le procès l'opposant à la nouvelle direction du parti CNL présidée par Nestor Girukwishaka et l'audience a été remise au 27 fé-

vrier 2025.

Ce procès révèle plusieurs aspects d'irrégularités judiciaires qui semblent avoir pour objectif d'éliminer Agathon Rwasa définitivement du cadre des prochaines élections, notamment par l'utilisation de manœuvres dilatoires. L'audience tenue en novembre 2024 a été reportée après le dépôt des candidatures. Cette décision est apparue comme une première tentative judiciaire de manipulation, ce qui a évidemment nui à la validité des candidatures membres du parti CNL, en particulier celle d'Agathon Rwasa, notamment au sein de la coalition « Burundi Bwa Bose ».

Egalement, la remise de l'audience au 25 septembre 2025 est un autre retard délibéré. Un délai de sept mois entre l'audience de février 2025 et la prochaine date prévue en septembre 2025 représente un écart de temps particulièrement long, surtout lorsque l'on prend en compte le caractère urgent et essentiel de la décision dans un contexte politique à l'approche des élections. Cette décision de remettre l'audience aussi loin dans le temps, alors que six des dix défendeurs sont déjà assignés, soulève des questions quant à la volonté réelle de la justice burundaise de résoudre cette affaire dans des délais raisonnables.

1.6. CONTEXTE SECURITAIRE

Formations militaires en province Cibitoke

Une information reçue par la Ligue Iteka le 27 février 2025 révèle qu'en province de Cibitoke, des sites d'entraînement militaires ont été identifiés à Murambi, à proximité du camp de réfugiés de Cis-hemere, ainsi qu'à Gasenyi, Musigati et Mudubugu en province de Bubanza. Ce dernier, utilisé comme camp de transit pour les militaires déployés en Somalie et en RDC, est également devenu un lieu de formation. Des sources locales rapportent la désertion ou la fuite de 200 militaires devant être redéployés au Sud-Kivu, cherchant à éviter l'engagement dans les combats.

Par ailleurs, des sources militaires indiquent que les rebelles rwandais, FDLR, ont tiré parti de l'afflux de réfugiés congolais pour se réinstaller au Burundi, notamment dans les camps de Cibitoke, Gatumba et Mudubugu, ainsi qu'à Musigati et Kabarore, alors que leurs bastions de Mabayi et Bukinanyana sont le théâtre d'affrontements entre les FDN et un groupe non identifié.

Selon nos sources, les états-majors de la RDC et du Burundi, face à l'absence de sanctions contre le Rwanda, auraient simulé des combats violents dans les zones non contrôlées par le M23 (tirs massifs, pillages, violences sexuelles) dans le but de : 1. Inciter les Congolais à se réfugier au Burundi pour alerter la communauté internationale. 2. Réarmer les milices pro-RDC au Burundi. 3. Infiltrer des militaires et des Imbonerakure parmi les réfugiés retournant en RDC.

Entraînement militaire des Imbonerakure et inquiétudes pré-électorales

La situation sécuritaire à Cibitoke se détériore rapidement. Depuis deux semaines, des jeunes affiliés au parti présidentiel, les Imbonerakure, mènent des entraînements militaires intensifs dans les rues de la ville, suscitant une vive inquiétude au sein de la population.

Ces jeunes, encadrés par des instructeurs militaires, sont officiellement destinés à renforcer les unités déployées au Sud-Kivu. Cependant, la nature et

l'intensité de leurs activités soulèvent des interrogations quant à leurs véritables objectifs, notamment en lien avec les prochaines élections et la lutte contre les groupes armés.

La population de Cibitoke vit dans un climat de tension et d'insécurité, exacerbé par les exercices paramilitaires des Imbonerakure. Ces derniers, militants du parti CNDD-FDD, ont intensifié leur formation paramilitaire dans les six communes de la province. Leur présence, marquée par des patrouilles dans les rues et des slogans politiques anti-opposition et anti-Rwanda, inquiète profondément les habitants.

Selon des sources sécuritaires anonymes, ces exercices sont supervisés par des instructeurs issus de l'ancienne rébellion FDD, de la FDNB et des FDLR, ces derniers étant impliqués dans les violences contre les Tutsis au Rwanda. La formation vise à préparer les Imbonerakure à soutenir les unités militaires combattant les groupes rebelles M23 et RED-Tabara dans la région du Sud-Kivu.

Après trois jours de formation théorique sur les techniques de combat et le maniement des armes, ces jeunes sont envoyés sur le terrain, de l'autre côté de la rivière Rusizi. Outre cette mission militaire, d'autres sources révèlent que les Imbonerakure seraient chargés de superviser les prochaines élections, en s'assurant que les citoyens votent pour le parti au pouvoir, par tous les moyens possibles. Des Imbonerakure seraient également déployés le long de la frontière, effectuant des patrouilles continues pour surveiller les mouvements de la population.

Face à ces accusations, le responsable de la ligue des jeunes du parti au pouvoir dans la nouvelle province de Bujumbura a nié toute activité paramilitaire, affirmant que les Imbonerakure reçoivent uniquement des formations sur les valeurs patriotiques au siège provincial du CNDD-FDD. Toutefois, le caractère structuré et militaire de ces formations renforce les soupçons quant à leurs intentions réelles.

La situation demeure tendue à Cibitoke, où la population vit dans l'angoisse, incertaine quant à l'évolution des événements.

Des formations paramilitaires des Imbonerakure en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2025 indique qu'en commune Cendajuru, province Cankuzo, concernant la sécurité qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo, les jeunes Imbonerakure sont en train de recevoir des formations paramilitaires. Selon des sources sur place, après la formation, ces jeunes seront armés. Pendant la formation, on leur dit que c'est pour se préparer à faire face à une attaque au cas où Kagame et le M23 attaqueraient le Burundi. Quant aux membres des partis de l'opposition, ils disent que c'est plutôt lié aux élections prochaines pour intimider les membres des autres partis politiques que le parti au pouvoir. Cette formation paramilitaire a commencé à être parlée depuis le début du mois de janvier 2025 où chaque après-midi les jeunes affiliés à ce parti se rassemblent au stade communal de Cendajuru pour faire des exercices paramilitaires.

1.6.1. CADAVRES RETROUVES

Trois corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 26 février 2025, trois corps sans vie non identifiées des hommes portant des masques en état de décomposition avancée ont été retrouvés par des paysans sur la colline Kaburantwa, commune de Buganda, province de Cibitoke, près de la rivière Rusizi, sur la frontière avec la RDC.

Selon des sources locales, ils auraient été exécutés par des jeunes armés, soupçonnés d'être des Imbonerakure.

L'accès au lieu du crime a été immédiatement interdit par les autorités locales. Une source sécuritaire a révélé que, sur ordre de l'administrateur de Buganda, Pamphile Hakizimana et du commissaire de police communal, les Imbonerakure ont procédé à l'enterrement des corps à moins de 100 mètres de la rivière

Une personne tuée en commune et province Kayanza

Le 19 février 2025, un drame familial s'est déroulé à la colline Nyabikaranka, sous-colline Gahwenyi, en commune et province Kayanza. Oscar Hatungimana, un cultivateur de 46 ans, a été tué par son propre fils, Fabrice Nishimwe, âgé de 15 ans. Selon des témoins oculaires, la dispute a éclaté lorsque Fabrice a accusé son père de battre sa mère lorsqu'il rentrait ivre le soir. La situation a rapidement dégénéré, et Fabrice a lancé une tige en bois au visage de son père, causant sa mort instantanée.

La police de Kayanza a immédiatement arrêté Fabrice et l'a placé en garde à vue au commissariat de police pour des raisons d'enquête judiciaire. Cette tragédie met en lumière les problèmes de violence domestique et d'alcoolisme qui peuvent avoir des conséquences catastrophiques.

Rusizi.

L'hypothèse privilégiée est que ces hommes, probablement des burundais fuyant les combats entre le M23 et les FARDC en RDC, ont été interceptés et exécutés sommairement après avoir traversé la Rusizi.

Cette découverte a suscité une vive inquiétude parmi les habitants, déjà confrontés à un climat de peur. La présence nocturne d'Imbonerakure armés dans les environs de la rivière Rusizi alimente les préoccupations, en particulier dans les six communes de la province de Cibitoke.

À ce jour, les autorités locales et sécuritaires n'ont pas commenté l'incident, et l'identité des victimes reste inconnue. Seules des rumeurs circulent, en l'absence de toute communication officielle.

1.6.2 AUTRES FAITS SECURITAIRES

Peur suite aux rumeurs en communes Nyabitsinda et Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2025 indique que la peur s'est emparée des habitants des communes Nyabitsinda et Gisuru, province de Ruyigi, suite à des rumeurs selon lesquelles le mouvement armé congolais M23 préparerait une attaque contre le Burundi. Ces rumeurs ont semé la panique parmi la population, qui craint pour sa sécurité.

À Nyabitsinda, la peur est palpable, tandis qu'à Gisuru, les opinions sont divisées. Certains habitants envisagent de se réfugier en Tanzanie, pays limitrophe du Burundi, en cas d'attaque du M23. D'autres, notamment les membres du parti au pouvoir, affirment qu'ils résisteront face à ce mouvement armé.

Il est important de noter que ces rumeurs n'ont pas été confirmées et que la situation reste tendue dans la région. Les autorités locales et nationales doivent prendre des mesures pour rassurer la population et prévenir toute éventuelle violence

Un mouvement inhabituel des gens inconnus aux environs du camp militaire de Mutukura, en province Cankuzo

Une information récente à la Ligue Iteka en date du 27 février 2025 fait état d'un mouvement inhabituel de personnes inconnues aux environs du camp militaire de Mutukura, en province de Cankuzo. Cette présence a semé la peur parmi la population locale, qui s'interroge sur la mission de ces individus. Selon des sources sur place, ces personnes, au nombre de 250 à 300 hommes, sont présentes depuis environ un mois et sont utilisées comme main-d'œuvre pour les activités agricoles du camp.

Les habitants de la région sont particulièrement inquiets en raison du comportement de ces personnes, qui se déplacent en groupe, apparemment bien organisé similaire à celui des militaires et il est rare de voir un élément isolé, indiquent les mêmes sources. De plus, lorsqu'ils sortent du camp pour faire des achats, ils le font en groupe, ce qui ressemble à une formation militaire. Cette situation a créé une atmosphère de peur et d'incertitude parmi

la population locale.

Vérification de la possession de la carte d'identité et arrestation de deux congolais, en commune Giharo, province Rutana

Une information reçue par la Ligue Iteka le 24 février 2025 indique qu'en date du 18 février 2025, sur les collines Butezi et Kabingo, situées dans la zone Butezi, commune de Giharo, de la RN 11 à la rivière Mazimeru, personne ne peut passer sans une carte d'identité ou sans être connu dans la localité. D'après des sources locales, cette mesure vise à contrôler les mouvements d'entrée et de sortie des personnes dans la commune, à vérifier le statut de résidence et à déterminer si les individus sont Burundais ou non. C'est ainsi que deux Congolais, tentant de regagner leur site construit sur la sous-colline Butegeri à la colline Musenyi, dans la zone et commune de Giharo, ont été arrêtés.

Ces individus ont été conduits au cachot de la police communale de Giharo, précisément à Rubaho, et leurs noms restent à identifier. Le représentant de cette opération de vérification est l'OPJ Déo, en service au poste de police communale de Giharo. Selon des sources extérieures, l'objectif est d'interdire l'entrée des Congolais au Burundi afin d'éviter l'infiltration de malfaiteurs.

Fouille perquisition au site des réfugiés en commune Giharo, province Rutana

En date du 25 février 2025, le matin, vers 8 heures, au site des réfugiés se trouvant sur la sous-colline Butegeri, colline Musenyi, zone et commune Giharo, province Rutana, une fouille perquisition a été opérée par le commissaire provincial. Selon des sources sur place, 3 congolais ont été arrêtés et 11 fusils de type Kalachnikov ont été retrouvés. Signalons qu'en commune Giharo, chaque personne doit se munir de la carte d'identité, il y a des nouveaux visages des policiers de tel enseigne que personne ne peut passer sans montrer sa carte d'identité. Les congolais connaissent des arrestations en cascade suite à l'insécurité qui règne en RDC et qui occasionne des mouvements des va et viens de ces congolais vers le Burundi comme pays de refuge. Personne n'a le droit de demander pourquoi ces arrestations des congolais. Selon les mêmes sources, ces 3

congolais ont été conduits au cachot du commissariat provincial.

Démonstration de force des Imbonerakure en commune et province Kirundo

En date du 1^{er} Mars 2025, au centre-ville de Kirundo, dans la commune et province de Kirundo, Tite Habimana, chef des Imbonerakure de Butanyerera, et Abel Ahishakiye, le chef des Imbonerakure de Kirundo, ont organisé une marche de manifestation des Imbonerakure intitulée "Démonstration de force", dont les chants ciblaient le Rwanda et son

président.

D'après des témoins oculaires, ils réclamaient au président Ndayishimiye l'autorisation d'attaquer le Rwanda pour rapatrier le putschiste Niyombare et déstabiliser Kagame en une journée, tout en cherchant l'ennemi partout. Selon les mêmes témoins, la clôture de cette marche s'est déroulée au parking Kabande, sur la colline de Kavogero, mais le nombre de participants était peu élevé. Tite a exhorté les Imbonerakure à se remémorer l'année 2015 afin d'intensifier leurs efforts pour surveiller les mouvements des opposants.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.1.1. TORTURE

Un membre du parti CNL torturé en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 25 février 2025, vers 19 heures, sur la colline Kabuye, zone Gasura, commune Mbuye, province Muramvya, Séverin Niyondiko, 26 ans, conducteur de taxi-vélo et membre du parti CNL a été torturé par les policiers de cette zone. Alors qu'il rentrait chez lui à la colline Kirehe avec son ami Vincent Kangoye, 28 ans, cultivateur, il a croisé un groupe de 6 policiers en patrouille qui les ont arrê-

tés. Selon des sources sur place, ces policiers ont bandé Séverin les yeux et l'ont ligoté. Quand son ami Vincent a pris fuite lorsqu'il a vu qu'ils commençaient à le battre à l'aide des crosses de fusils. Les policiers ont dépouillé la victime de tout son argent et lui ont pris son vélo. Selon les mêmes sources, des passants ont délié la victime vers 21 heures, et celle-ci a pu reconnaître un des policiers mais a refusé de le dénoncer malgré les conseils de ses amis, de peur d'être tué.

II.2. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Trois personnes arrêtées en commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura

Trois personnes ont été interpellées par les agents du SNR en mairie de Bujumbura, à des dates et lieux distincts. Le lieutenant Kevin Nishimwe a été arrêté le 13 février 2025, suivi du sous-lieutenant Albert Ndayisaba le 24 février 2025. Enfin, Manassé Nizigiyimana, un civil, a été appréhendé à son domicile au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura, en date du 2 mars 2025.

Les deux officiers ont été arrêtés sur leur lieu de travail respectif : le camp Muha pour le premier, et l'état-major général pour le second. Ils sont accusés d'avoir échangé, via WhatsApp, des messages relatifs aux affrontements en RDC.

Selon des sources sur place, un de leurs téléphones aurait été compromis lors d'une recharge électrique, permettant ainsi l'interception de ces communications. Les trois hommes sont actuellement détenus au bureau du SNR.

Une personne arrêtée par des policiers en commune Giharo, province Rutana

En date du 27 février 2025, vers 16 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Didace Kantabaze, enseignant du Lycée Communal de Butezi, résidant sur ladite colline, a été arrêté par des policiers dont Ezéchiel. Selon des sources sur place, ces policiers lui demandé la carte d'identité et cet enseignant leur a dit que sa carte est à la maison. Ce dernier a demandé aux policiers de lui donner un petit moment pour qu'il l'apporte mais en vain. Au lieu de lui donner ce temps, il a

été obligé de s'asseoir par terre. La victime leur a dit qu'il est même leur voisin. Les policiers l'ont battu en lui disant que même s'ils tombaient malades, ils se défendraient eux-mêmes, sans faire recours à une aide extérieure. Didace a accepté par force de s'asseoir par terre et a appelé son épouse pour qu'elle lui apporte de sa carte nationale d'identité. A son arrivée, la dame a été signifiée que son mari est un déviant de la paix. Après la vérification de cette carte, Kantabaze a été relaxé.

Douze personnes arrêtées en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2025 indique qu'en plus de 65 personnes arrêtées la semaine du 17 au 23 février 2025, par la police les accusant de manque de documents, au cours de cette semaine du 24 février au 2 mars 2025, douze autres personnes ont été arrêtées dans les mêmes conditions.

Toutes ces personnes ont été arrêtées sur les barrières entrant et sortant de la ville de Ruyigi et sont toutes ces personnes sont de la communauté des « Banyamulenge » en provenance des camps des réfugiés congolais de Bwagiriza, Nyankanda, Kavumu et de la ville de Bujumbura.

Ces personnes sont de trois catégories par leur chef d'accusation dont la première catégorie de personnes sont accusées d'avoir quitté les camps sans autorisation, la deuxième catégorie, ce sont des Banyamulenge en provenance de la ville de Bujumbura mais qui n'ont pas de documents et la troisième catégorie de gens, ce sont des Banyamulenge qui ont été appréhendés en possession des cartes nationales d'identité burundaises et des récépissés.

Selon nos sources au Parquet de la République de Ruyigi, cette troisième catégorie de personnes composée de 4 Banyamulenge est déjà détenue à la prison centrale de Ruyigi. Pour le reste les enquêtes continuent. Ces vagues arrestations seraient liées à la situation sécuritaire qui règne à l'Est de la RDC.

Une fille arrêtée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Dans la nuit du 24 février 2025, à Nyabitsinda, province de Ruyigi, une jeune fille nommée Honnête Niyonyishu a été arrêtée par des Imbonerakure. Se-

lon des sources locales, elle est soupçonnée d'être une espionne du mouvement M23, car elle n'était pas connue dans cette localité. Elle a été directement conduite au cachot de la commune de Nyabitsinda. Le 25 février 2025, elle a été interrogée par l'OPJ Jean Claude Nibizi. En réponse à la question sur ses origines, elle a déclaré être originaire de Bwagiriza, dans la commune de Butezi.

Cependant, des enquêtes menées par les autorités administratives indiquent qu'elle pourrait venir de Karuzi. Un autre élément de suspicion est que, bien qu'elle ait affirmé avoir étudié en République Unie de la Tanzanie, elle utilise principalement le français dans ses échanges, alors que l'anglais et le kiswahili sont les langues d'enseignement en Tanzanie. Étant donné les incohérences dans ses réponses concernant son identité et ses origines, l'OPJ a constitué un dossier, et la présumée a été transférée au commissariat provincial de la police de Ruyigi le 28 février 2025 pour des enquêtes supplémentaires.

Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 24 février 2025, deux jeunes garçons dont Célestin Nimpagaritse alias Tintin, âgé de 32 ans, et Kagimbi Grégoire, âgé de 23 ans, tous originaires de la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, ont été arrêtés quand ils rentraient de Bujumbura. Célestin fait le taxi voiture et Grégoire est chômeur pour le moment. Selon des témoins oculaires, ils ont échangé, l'une parlant le Kinyarwanda et Célestin lui répondait en langue ougandais et les Imbonerakure ont appelé la police qui a les arrêtés et conduis au cachot du commissariat provincial de Gitega où ils ont passé une nuit avant d'être relâchés. Célestin leur a demandé de contacter Innocent Ntunzwenimana, le responsable des mouvements issus du parti CNDD-FDD dans la province de Gitega. Il a dit à la police qu'ils les connaissent, raison de leur libération.

Raffles d'étrangers suivis de rançonnage en mairie de Bujumbura

Une information communiquée à la Ligue Iteka le 27 février 2024 révèle que, depuis quelques jours, la police burundaise mène des opérations de contrôle ciblant les étrangers, notamment les ressortissants congolais et Banyamulenge. Les autorités

justifient ces opérations par des raisons de sécurité intérieure, en réponse à l'insécurité régnant dans l'est de la RDC. Des témoignages rapportent des cas de rançonnage, où des policiers et des Imbonerakure exigent des paiements en échange de la non-arrestation ou de la non-expulsion.

Des étrangers, surtout issus de la région des Grands Lacs, sont interpellés et menacés d'emprisonnement ou d'expulsion, avant de se voir proposer un arrangement financier. Un témoin à Kinanira II a signalé qu'une rançon d'environ 500 000 fbu aurait été versée à des Imbonerakure en complicité avec des policiers.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. DROIT À L'ÉDUCATION

Des élèves qui font des travaux champêtres pour un membre du parti CNDD-FDD en commune Giharo, province Rutana

Le 27 février 2025, une situation préoccupante a été signalée à la Ligue Iteka dans la commune de Giharo, province de Rutana. Environ 300 élèves de l'ECOFO Muzye I, allant de la 7^{ème} à la 9^{ème} année, ont été contraints de dégrainer du maïs pour le compte de Sylvain Nzikoruriho, responsable provincial du parti CNDD-FDD dans la province de Burunga.

Selon des sources sur place, les élèves suivent les cours le matin, mais sont obligés de passer l'après-midi à dégrainer le maïs stocké dans les locaux de l'école, au lieu de se consacrer à leurs études personnelles. Les parents de ces élèves s'inquiètent de cette situation et demandent aux autorités éducatives de donner la priorité à l'intérêt des enfants et de leur permettre de se concentrer sur leurs études.

Cette situation soulève des préoccupations quant au respect des droits de l'enfant et à l'impact négatif que cela peut avoir sur leur éducation et leur bien-être. Les parents et les autorités éducatives doivent travailler ensemble pour trouver une solution qui donne la priorité à l'éducation et au bien-être des

Lors d'une opération à Gakungwe, dans la commune de Kabezi, un témoin a déclaré qu'aucun étranger arrêté n'avait été transféré dans un lieu de détention ou d'interrogatoire, précisant que les affaires sont réglées sur place : « Quand on parvient à arrêter des étrangers, leurs dossiers sont traités immédiatement, ils reçoivent de l'argent et tout est clos. » Des tensions ont également été observées à Kinanira II, où des Imbonerakure ont reproché à des policiers d'avoir accepté une somme d'argent pour libérer un individu venant d'Ouganda par la Tanzanie. Ces pratiques suscitent l'indignation et nuisent à l'image du Burundi.

enfants.

Des formations paramilitaires en milieu scolaire en province Rumonge

En date du 26 février 2025, environ 200 élèves des écoles fondamentales Rukinga I, Rukinga II et Rukinga III ont été forcés de participer à une formation paramilitaire organisée par le parti CNDD-FDD. Cette formation était dirigée par leurs enseignants, membres de ce parti. Selon des témoins, les activités étaient supervisées par Jérôme Nzohabonayo, directeur de l'école fondamentale Rukinga II, également membre du CNDD-FDD et responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure dans la province de Rumonge.

C'est la deuxième formation de ce type organisée en moins d'un mois pour ces mêmes élèves par des responsables scolaires. Les activités de cette formation ont été divisées en deux équipes. Une équipe d'environ une centaine d'élèves se trouvait dans une salle du lycée de Rumonge, près du terrain de football de l'établissement. Le défilé paramilitaire se déroulait au rythme de la musique militaire. Le 30 janvier 2025, une autre formation avait été organisée pour les mêmes élèves dans des conditions similaires et au même endroit.

III.2. DROIT A UNE REMUNERATION EQUITABLE

Primes impayées et irrégularités en commune Mugina, province Cibitoke

Depuis le 6 janvier 2025, de nombreux enseignants bénévoles attendent toujours le versement de leurs primes d'encouragement, pourtant financées par les contributions des parents d'élèves du primaire et du secondaire. Ce retard suscite une vive inquiétude et de fortes suspicions.

Le responsable de cette situation est David Nikiza, directeur communal de l'éducation, et ses trois conseillers sont accusés de corruption et de détournement de fonds. La gestion opaque des contributions des parents alimente de vives polémiques.

Les enseignants bénévoles expriment plusieurs griefs :

Gestion des primes : Ils avaient demandé à ce que les primes soient gérées directement par les établissements scolaires, une requête rejetée par la direction communale. Ce refus soulève des interrogations parmi les enseignants, les directeurs et les parents.

Recrutement irrégulier : Le recrutement des bénévoles pour l'année scolaire en cours est entaché de nombreuses irrégularités :

Corruption et favoritisme : Des enseignants avec un faible nombre d'heures de cours ou affectés à des postes non nécessaires ont été recrutés. Certains bé-

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROIT DE LA FEMME

Expulsion des femmes en commune Mabayi, province Cibitoke

Du 17 au 21 février 2025, les autorités communales ont ordonné l'expulsion des femmes non originaires de la région, exerçant des activités de subsistance telles que serveuses dans les bars, opératrices de transferts d'argent, vendeuses de crédits téléphoniques ou restauratrices.

Cette campagne, au-delà de son caractère discriminatoire, suscite des soupçons de motivations ethniques. Selon une source au sein des Imbonerakure, la majorité des serveuses serait tutsi. Pour masquer

névoles sont employés à des tâches administratives sans réelle activité.

Inégalités de traitement :

Les primes sont distribuées de manière inéquitable, favorisant les écoles ayant des revenus plus élevés et un faible nombre de bénévoles.

Les enseignants titulaires de diplômes supérieurs (bacheliers) reçoivent les mêmes primes que ceux ayant des qualifications inférieures (D6 ou D7), malgré des charges de travail et des responsabilités différentes.

Les primes ne tiennent pas compte de la charge horaire, ce qui crée une injustice entre les enseignants ayant un nombre d'heures de cours très variable.

Ces irrégularités expliquent en partie le retard de paiement des primes. La gestion opaque de la direction communale risque de perturber gravement les activités scolaires, car les fonds collectés auprès des parents pourraient s'épuiser avant la fin de l'année scolaire.

Outre la menace de grève des enseignants, les élèves et leurs parents sont également victimes de cette mauvaise gestion. Les parents d'élèves et les enseignants demandent l'intervention de l'administration communale pour résoudre cette situation et garantir une gestion transparente des fonds.

cette dimension, toutes les serveuses sont visées, y compris celles dont l'affiliation au CNDD-FDD n'est pas confirmée.

Cette décision, justifiée par l'administration communale comme une mesure visant à lutter contre l'insécurité persistante dans la forêt de Kibira et ses environs, a suscité de vives critiques. Elle fait suite à l'arrestation, la semaine du 10 au 14 février 2025, d'une serveuse de bar accusée de ravitailler les rebelles du FDLR lors d'affrontements dans la Kibira. Selon nos sources, les services de renseignement l'auraient contrainte à témoigner qu'elle fournissait également des boissons à la RDF.

Cette mesure est perçue comme discriminatoire, un logement ou d'y exercer une activité commerciale, renforçant ainsi le caractère discriminatoire de la mesure.

De plus, cette décision interdit désormais aux femmes célibataires étrangères à Mabayi de louer

IV. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka regrette fermement la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et l'impunité des auteurs de crimes. Face à cette situation alarmante, la Ligue Iteka lance un appel urgent aux autorités burundaises et à la communauté internationale.

Au Gouvernement de Gitega :

1. Renforcer l'assistance humanitaire et les infrastructures pour les réfugiés, en particulier en matière d'aide alimentaire, sanitaire et logistique.
2. Promouvoir la stabilité politique nationale et régionale et renforcer la sécurité intérieure pour prévenir les conflits et protéger les civils.
3. Assurez la protection des droits de l'homme et lutter contre l'impunité en enquêtant sur les crimes commis et en traduisant les auteurs devant la justice.

Aux organisations internationales :

1. Fournir une aide financière et logistique au Gouvernement burundais pour l'aider à gérer la crise humanitaire et à renforcer les infrastructures exacerbées par les réfugiés congolais.
2. Appuyer les efforts de la communauté internationale pour promouvoir la paix, la stabilité et les droits de l'homme au Burundi.

La Ligue Iteka exhorte la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour répondre à la crise humanitaire au Burundi et à promouvoir la protection des droits de l'homme. Il est essentiel de travailler ensemble pour trouver des solutions durables à la crise actuelle et pour assurer un avenir plus stable et plus juste pour le peuple burundais.